
PROCES-VERBAL

Séance du Conseil Communautaire du 17 avril 2020

En visioconférence

Ordre du jour :

Modalités de fonctionnement et pouvoir de l'exécutif de la CCSMS durant la crise sanitaire (Ordonnance gouvernementale du 1er avril 2020)

Fonctionnement des services de la CCSMS

Dispositions spécifiques de gestion du personnel

Acquisition de masques de protection, de combinaisons jetables

Suspension des loyers et charges pour les activités hébergées

Soutien spécifique aux éleveurs ovins de Moselle sud

FINANCES

2020-46 Fonds de résistance

2020-47 Budget Principal 2020- Décision modificative de crédits n° 1

2020-48 Demande de subvention- SMS Handball

DIVERS

Réunion du Conseil de Communauté en date du 17 avril 2020 en visioconférence

L'an deux mille vingt et le vendredi dix-sept avril, le Conseil Communautaire de cette Communauté de Communes, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu défini pour cette séance sous la présidence de Monsieur Roland KLEIN :

Délégués titulaires : Martine PELTRE, Francine BAGARD, Roger UNTERNEHR, Marie-Paule BAZIN, Thierry DUVAL, Pascal MARTIN, François KLOCK, Franck KLEIN, Marie-Thérèse GARREAU, Jean-Pierre MATZ, Sylvie SCHITTLY, Antoine LITTNER, Benoît PIATKOWSKI, Dominique MARCHAL, Robert RUDEAU, André DEMANGE, Roland ASSEL, Antoine CHABOT, Brigitte HELLUY, Francis BECK, Daniel BERGER, Pascal KLEIN, Laurent MOALLIC, Gérard FLEURENCE, Jean-Marc MAZERAND, Jean-Louis NISSE, Jean-Jacques REIBEL, Didier GEORGES, Franck BECKER, Gérard FIXARIS, Francis BAZIN, Bernard SIMON, Jean-Marc WAGENHEIM, Jean-Pierre JULLY, Marie-Rose APPEL, Jean-Luc HUBER, Jean-Paul LEROY, Norbert MANGIN, Zénon MIZIULA, Claude VOURIOT, Gérard MICHEL, Didier KLEIN, Jean-Luc CHAIGNEAU, Gérard DERLER, Ernest HOLTZCHERER, Denis LOUTRE, Yves TUSCH, Martine FROELICHER, Jean-Luc RONDOT, Roland GILLIOT, Bernard WEINLING, Alain MARTY, Bernadette PANIZZI, Chantal FREUND, Jean-Charles THIS, Louiza BOUDHANE, Camille ZIEGER, Monique PIERRARD, Philippe SORNETTE, Jean-Yves SCHAFF, Virginie FAURE, Laurent MOORS, Sandrine WARNERY, Jean-Michel SASSO, Gilbert BURGER, Sébastien HORNSPERGER, Francis BAUMANN, Bruno KRAUSE, Jean Michel SCHIBY, Bernard SCHLEISS, Michel PELLETREAU

Délégués titulaires excusés : Emmanuel RIEHL, Damien KREMPP, Alain GENIN, Alain PIERSON, Eric KRUGER, Claude ERHARD, Florian GAUTHIER, Serge HICK, Antoine SCHOTT, Serge DOSCH, René BOUR, Jacky WEBER, Liberta HENRY, Clément BOUDINET, Gérard KELLE, Laurent JACQUOT, Richard ROOS, Karine COLLINGRO, Jean-Marc WEBER, Sylvie FRANTZ, Jean-Luc LAUER, Fabien DI FILIPPO, Annie CANFEUR, Patrick LUDWIG, Marie-Catherine RHODE-PELLE, Nurten BERBER-TUNCER, Rémy BIER, André KRUMMENACKER, Michel ANDRE, Pascal ROHMER, Gilbert KERN

Pouvoirs : Robert SCHUTZ à Didier GEORGES, Fabienne DEMESSE à Yves TUSCH, Francis MATHIS à Pascal MARTIN, Patricia PAROT à Camille ZIEGER

Est désigné Secrétaire de Séance : Monsieur Jean Pierre MATZ

MODALITES DE FONCTIONNEMENT ET POUVOIR DE L'EXECUTIF DE LA CCSMS DURANT LA CRISE SANITAIRE (ORDONNANCE DU 1ER AVRIL)

Le lien ci-dessous permet d'accéder à la newsletter de l'ADCF, laquelle vous propose une synthèse de l'ordonnance du 1er avril 2020 relatifs au pouvoir des exécutifs et au fonctionnement des conseils intercommunaux dans la période actuelle

https://www.adcf.org/contenu-article-adcf-direct?num_article=5197&num_thematique=7&id_newsletter=429&source_newsletter=513&u=Mzc1MjY

"L'ordonnance n° 2020-391 du 1er avril 2020, relative à la continuité du fonctionnement des collectivités territoriales et leurs groupements permet la prise de décision rapide durant la période d'état d'urgence sanitaire, chaque président d'exécutif local (maire, président d'établissement public de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre, d'établissement public territorial (EPT) ou de syndicat mixte, de conseil départemental, de conseil régional ou de collectivité à statut particulier) se voit confier automatiquement l'intégralité des pouvoirs qui, auparavant, pouvaient lui être délégués par son assemblée délibérante.

Il pourra lui-même en déléguer tout ou partie à un autre élu de l'exécutif ou aux directeurs généraux dans les conditions de droit commun. Afin de rendre ces délégations les plus effectives possibles, des mesures de souplesse budgétaire supplémentaires, en complément de celles prévues dans l'ordonnance du 25 mars 2020, sont instaurées. Le président de l'exécutif pourra souscrire les lignes de trésorerie nécessaires, dans des limites fixées soit antérieurement par l'assemblée délibérante elle-même, soit par le montant total du besoin budgétaire d'emprunt, soit par 15 % des dépenses réelles figurant au budget."

La CCSMS doit désormais informer l'ensemble des nouveaux conseillers municipaux élus (en dépit de la non installation du conseil municipal du fait du confinement) des décisions prises par le président de l'intercommunalité.

FONCTIONNEMENT DES SERVICES DE LA CCSMS DEPUIS LE CONFINEMENT

Dans le cadre de la mesure de confinement entrée en vigueur à compter du mardi 17 mars à 12 h 00 jusqu'au 31 mars en vertu des dispositions du décret n°2020-260 du 16 mars 2020, seuls les services essentiels demeurent ouverts.

Lorsque les collectivités territoriales ont une obligation de continuité du service public, celles-ci doivent définir un plan de continuité d'activité (PCA) précisant les modalités de fonctionnement des services en :

- assurant un service public recentré uniquement sur les missions « essentielles » ;
- limitant la propagation du virus au sein des établissements de la collectivité ;
- protégeant les agents en activité contre ce risque.

Vous trouverez le Plan de continuité d'activité de la CCSMS en pièce jointe.

DISPOSITIONS SPECIFIQUES DE GESTION DU PERSONNEL

Conformément aux différentes préconisations et textes sortis depuis l'épidémie et le confinement, la CCSMS s'est organisée pour assurer la continuité du service public. Ainsi, au-delà des obligations du plan de continuité des services, la majorité des services de la CCSMS continuent une activité professionnelle de manière plus ou moins assidue en fonction des contraintes de chacun et de leurs missions pouvant être réalisées à distance.

Ainsi sur 72 agents CCSMS : (dont 1 maternité et 1 en accident travail) :

- 46 ont reçu une autorisation de travail à distance (poste compatible avec télétravail) ; à noter cependant pour environ 20 personnes, présence d'enfants de moins de 16 ans ;
- 10 agents en ASA (autorisation spéciale d'absence) qui ne télé travaillent pas (dont 7 agents contractuels en « arrêt maladie » avec retour d'indemnité de la CPAM) ;
- 1 agent en activité quotidienne normale (portage repas) ;
- 6 agents des STEP en activité alternée (1 joue sur 2 ou 3) ;
- 5 agents du service patrimoine en astreinte sur demande ou intervention ponctuelle (soutien portage repas) dont 2 assurent des missions également en télétravail sur leurs missions complémentaires (GEMAPI et AP) ;
- 2 agents des réseaux travaillent 1 j/sem + astreinte sur demande

Cette situation des agents à ce jour peut évoluer en fonction des missions qui pourraient ne plus être suffisantes pour assurer du travail à distance. Ces agents seront alors être mis en position d'ASA sur information du chef de service.

La collectivité précise que les salaires des agents (traitement et régime indemnitaire) sont maintenus dans leur intégralité quel que soit la position administrative des agents pendant la période de confinement.

Des mesures dérogatoires à l'organisation habituelle du temps de travail ont été actées en accord avec les représentants du personnel réunis au sein du Comité Technique par visio-conférence le jeudi 9 avril 2020.

ORGANISATION DU TEMPS DE TRAVAIL ET REGLES DE FONCTIONNEMENT DE LA CCSMS :

La CCSMS dispose d'un système de travail générant des RTT et du débit/crédit quotidien avec un système informatique de décompte (logiciel Octime)

La situation exceptionnelle actuelle de travail à distance des agents ne permet pas pour nombre d'entre eux de définir des règles précises du télétravail habituel (horaires de disponibilité, temps de travail dans la journée, ...) en raison des contraintes personnelles de chacun (présence d'enfants ou autres). La collectivité ne souhaite donc pas imposer des règles, chacun faisant preuve d'un engagement certain pour assurer la continuité de ses missions.

Dans ce cadre, la collectivité a décidé :

- de suspendre pour les agents en télétravail l'attribution de RTT à compter du 14/04/2020 jusqu'au retour de l'agent en présentiel ;
- les personnels en ASA ne bénéficient pas de RTT (conformément aux textes) ;
- les agents qui continuent à se rendre physiquement au travail pour assurer la continuité des services continuent à bénéficier de RTT, ainsi que certains agents ou services ;
- de ne pas reporter les heures perdues de débit-crédit fin mars (écrêtage au-dessus de 10 h sur le mois suivant) sauf pour certains cas particuliers.
- Que les agents doivent poser des congés annuels à compter du mois d'avril à minima (en fonction de l'organisation du service définie par le responsable) :
 - * 2,5 jours par mois pour les agents en ASA ;
 - * 1 jour par mois pour les agents en travail à distance ;
 - * 0,5 jours pour les agents en « présentiel ».

ACQUISITION DE MASQUES DE PROTECTION, DE COMBINAISONS JETABLES

Une commande de 100 000 masques chirurgicaux à 0,48 € (hors transport) et 12 500 masques FFP2 à 1,85 € (hors transport) a été passée cette semaine. Les demandes des communes dépassent déjà le volume commandé.

[Une seconde commande pourra intervenir prochainement.](#)

[Une commande de gel hydroalcoolique va être organisée également sous peu.](#)

SUSPENSION DES LOYERS ET CHARGES POUR LES ACTIVITES HEBERGEES

[La suspension des loyers a été décidée pour les loyers de mars, avril et juin sur la base des demandes des occupants. Il s'agit pour d'un report de loyers pour les occupants concernés.](#)

SOUTIEN SPECIFIQUE AUX ELEVEURS OVINS DE MOSELLE SUD

Il s'agit en cette période de Pâques de promouvoir la consommation de viande des agneaux du Pays de Sarrebourg par la publication dans le Républicain Lorrain et par voie d'affichage. Le document a été réalisé par le Pôle Touristique de la CCSMS.

FINANCES

2020-46 FONDS DE RESISTANCE

L'impact économique de la crise sanitaire actuelle est encore difficile à anticiper, mais sera plus que significatif. C'est pourquoi il est impératif de répondre très rapidement aux besoins des entreprises, indépendants et associations qui ne peuvent être satisfaits par les dispositifs en place, en finançant la trésorerie requise pour assurer la continuité de leur activité, tout en permettant la relance pour les plus impactés.

C'est pourquoi, la Région Grand Est propose aux Conseils Départementaux et aux EPCI du, en partenariat avec la Banque des Territoires, de mettre en place une aide sous forme d'avance remboursable pour renforcer la trésorerie des associations, entrepreneurs, micro-entrepreneurs, et petites entreprises dont l'activité est impactée par la crise sanitaire.

Ce fond s'inscrit par ailleurs dans un principe de subsidiarité, en complément des autres dispositifs opérés par l'État et les collectivités territoriales, et doit notamment permettre une intervention « de dernier ressort ».

La Région Grand Est propose aux Départements et aux EPCI de contribuer chacun à hauteur de 2,00 €/habitant, la Banque des Territoires (Caisse des Dépôts) y participera aussi à même hauteur. Ce fonds se porterait donc à hauteur de 8,00 € par habitant pour les entreprises de notre territoire soit un montant total à allouer de 363 088,00 € pour nos entreprises.

Pour notre Collectivité, la contribution est estimée à 90 772,00 €. Cette avance remboursable sera accessible selon les termes et conditions du règlement joint aux pièces du conseil.

Le Président propose :

- De participer au fond régional Résistance à hauteur de 2 euros par habitant soit 90 772,00 € euros ;
- De confier à Moselle Attractivité la gestion administrative du fonds « Résistance » ;
- De nommer Roland Klein comme représentant de Collectivité au comité d'agrément du fond « Résistance ».

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :

- De participer au fonds régional « Résistance » à hauteur de 2,00 euros par habitant soit 90 772,00 € euros ;
- De confier à Moselle Attractivité la gestion administrative du fonds ;
- De nommer Roland Klein comme représentant de Collectivité au Comité d'Agrément du Fond Résistance.
- D'autoriser le président à signer la convention avec la région Grand Est le cas échéant.

Résultats du vote :

VOTANTS : 76	POUR : 76	CONTRE : 0	ABSTENTIONS : 0
--------------	-----------	------------	-----------------

2020-47 BUDGET PRINCIPAL 2020 - DECISION MODIFICATIVE N° 1

Le Président informe l'Assemblée que, suite à la décision du Conseil Communautaire de ce jour, d'accorder à la Région Grand Est, une participation de 90 772,00 € pour le financement du "FONDS RESISTANCE GRAND EST" de la Région Grand Est, il est nécessaire de modifier la section d'investissements du Budget Principal pour permettre la comptabilisation de cette dépense. L'équilibre du budget se fera par l'article 1641 Emprunts.

Par rapport au budget prévisionnel qui a été voté le 27/02/2020, il est proposé les modifications suivantes :

Section	Sens	Chap.	Opé.	Article	Ancien montant	Modification	Nouveau montant
I	D	27	OPFI	27632 – Autres créances immobilisées - Région	0,00 €	+ 90 772,00 €	90 772,00 €
I	R	16	OPNI	1641 - Emprunts en Euros	550 000,00 €	+ 90 772,00 €	640 772,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide :

- d'accepter la modification budgétaire présentée ci-dessus ;
- d'autoriser le président à signer toutes les pièces nécessaires liées à cette présente modification budgétaire.

Résultats du vote :

VOTANTS : 76	POUR : 76	CONTRE : 0	ABSTENTIONS : 0
--------------	-----------	------------	-----------------

2020-48 DEMANDE DE SUBVENTION (SMS HANDBALL)

Le club de handball SMS Handball de Sarrebourg a adressé une demande de subvention à la CCSMS le 30 janvier dernier pour un montant de 50 000,00 €. Lors du Conseil Communautaire du 27 février dernier, celui-ci avait décidé d'accorder une subvention de 20 000,00 €, soit à la même hauteur qu'en 2019, en attendant de voir comment l'équipe évoluerait.

La fédération a validé la montée en PROLIGUE (Equivalence Division 2) du club SMS HB de Sarrebourg.

Dans la hiérarchie, c'est le 2^{ème} plus haut niveau en France et ne regroupe que 14 clubs dont Rennes, Grand Nancy, Strasbourg, Limoges, Dijon Métropole, Valence mais aussi Sélestat.

La fédération a validé la montée sur le plan sportif et administratif. Dans cette optique, le club doit maintenant présenter à la Commission Nationale son projet financier qui doit porter sur un budget de 1 100 000,00 € minimum.

La Région et le Département ont validé une subvention à hauteur de 250 000,00€ chacun.

Le club nous sollicite pour un montant de 50 000,00 € dont le principe avait fait l'objet d'un avis favorable en Bureau.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :

- d'accorder une subvention complémentaire de 30 000,00 € à SMS hand Ball pour 2020 ;
- d'autoriser le Président à signer la convention à intervenir.

Résultats du vote :

VOTANTS : 76	POUR : 75	CONTRE : 0	ABSTENTIONS : 1
--------------	-----------	------------	-----------------

DIVERS

- **Avances forfaitaires** : Une présentation et des explications ont été fournies par Président. Elles concernent les entreprises qui ont déjà contracté un marché avec CCSMS dont le marché est signé et qui ont une garantie bancaire. Il s'agit des marchés d'extension de la CCSMS, de mise en conformité de l'assainissement à Schneckbusch, Héming et Hermelange et concerne des entreprises locales. L'avance forfaitaire représente de 20 à 30 % du montant du marché signé.
- **Situation du tourisme** : Le Président s'est entretenu avec le directeur de Center Parcs. Il n'est pas question de suspendre la taxe de séjour. Le confinement empêchant le tourisme, il n'y a pas, de ce fait, de paiement de taxe de séjour par les touristes. Concernant le versement de la taxe du 1^{ER} trimestre, il n'y aura pas de décalage. Une campagne touristique promotionnelle agressive sera prévue par le département et la région Grand Est afin d'attirer les touristes qui ne pourront pas se rendre à l'étranger. La CCSMS y participera financièrement. Tous les événements programmés par la CCSMS (marchés paysan, concert de Murray Head...) sont suspendus pour le mois de mai/juin et le report sera étudié au cas par cas.
- **Service de transports ISIBUS** : le service ne s'est jamais arrêté mais il a été réduit vu le confinement. Une nouvelle réduction des circuits sera effective à partir de la semaine prochaine. Les grands bus doivent être utilisés afin de pouvoir respecter les distances de sécurité entre les usagers.
- **Réouverture des Déchetteries** : Le Président informe l'Assemblée qu'un courrier du Préfet est arrivé à ce sujet. Pour le moment toutes les filières de revalorisation n'ont pas encore repris leurs activités. Une proposition d'ouverture de 3 déchetteries (Nitting, Sarrebourg et Mittelbronn dans un premier temps) sera effective à compter du 24 avril 2020, les lundi mercredi et vendredi et n'accueilleront pas plus de deux usagers à la fois. Dans un premier temps, il est possible de récupérer les déchets verts et le carton. Les attestations dérogatoires de sorties n'ont pas prévu ces déplacements mais il sera accepté en cochant la case « déplacement pour effectuer des achats de première nécessité ». Selon le déroulement et le civisme de la population, il est question de fermeture et/ou filtrage si des débordements sont constatés. Monsieur Denis LOUTRE, propose un accès sur RDV en vue d'anticiper le 11 mai prochain et d'éviter ainsi les débordements.
- **Agneau de Pâques** : la CCSMS soutient une opération de promotion pour l'agneau de Pâques toujours en cours. Elle est réalisée par voie d'affichage dans la presse et sur les réseaux sociaux. Il est prévu d'organiser une opération de drive (en cours de préparation) en lien avec Stéphane ERMANN et nombres d'éleveurs. Ce drive sera accessible le mardi après-midi afin de ne pas entraver les ventes du magasin « De mes Terres » qui est fermé le mardi après-midi.
- **Soutien aux soignants** :
 - 14 panneaux de remerciements aux soignants du territoire ont été posés sur les grands axes routiers de la CCSMS ;
 - l'Abattoir de Sarrebourg et des restaurateurs ont pris l'initiative d'offrir à tous les personnels des établissements hospitaliers de Sarrebourg, Niderviller, Abreschviller et Lorquin un colis « repas de fête » à base de viande d'agneau (une entrée verrine, viande d'agneau sous vide, dessert par les pâtisseries) afin de leur montrer leur soutien. La CCSMS est sollicitée pour la partie logistique (emballages). Cette opération va se réaliser à compter du mercredi 22 avril 2020. Il est question de distribuer environ 950 coffrets pour 2 personnes.

Madame Martine FROELICHER interpelle le Président concernant les infirmières à domicile et demande si elles font partie de cette opération. Le Président précise qu'elles ne sont pas concernées et que cette initiative est portée par l'Abattoir, que la CCSMS ne peut interférer dans leurs prérogatives.

- **Point sur la situation de l'Hôpital de Sarrebourg par Monsieur Alain MARTY** : A ce jour, l'Hôpital de Sarrebourg recense toujours des admissions pour des patients atteints du Covid 19. Les personnes âgées restent les plus touchées. Une quarantaine de personnes sont hospitalisées et atteintes par cette maladie. L'hospitalisation à domicile est fortement sollicitée. Globalement, la situation est bien maîtrisée et se stabilise. Elle reste cependant tendue sur les équipements (manque de sur blouses notamment). La livraison de celles-ci est arrivée ce jour. La distribution est prévue ce week-end aux EPAHD, personnels soignant et personnels hospitalier. Monsieur MARTY précise que la maternité a été fermée de manière provisoire pour pouvoir accueillir plus de patients atteints. Elle rouvrira après l'épisode Covid 19.

Tout le personnel soignant a été applaudi en fin de réunion par l'ensemble des participants.

La présente séance est levée par le Président à 11 h 20